LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité
JUILLET 2018

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-3247 ou 450-269-2257

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE - SAISON ESTIVALE

du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Vendredi de 8h00 à 12h00 **PM fermé**

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Loisirs, culture et vie communautaire	3
Sécurité civile	4
Sécurité incendie	5
Hygiène du milieu Protection de l'environnement	6
Calendrier	8

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web
au www.saint-telesphore.com

MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

MOT DU MAIRE

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents dans notre belle municipalité. Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de l'hôtel de ville au (450) 269-2999.

Pendant que les jeunes et moins jeunes s'amusent et tentent de trouver un peu de fraîcheur, la Municipalité s'active déjà à organiser les activités de cet automne. Pour ce faire, nous sommes à la recherche de bénévoles afin de donner des ateliers.

Vous aimez la peinture sur bois, le tricot, le ''scrapbooking'', la cuisine, l'artisanat, vous êtes le Pro du cellulaire ou de la tablette, alors pourquoi ne pas venir partager vos connaissances? Ces ateliers se tiendront à la bibliothèque municipale.

Si vous êtes intéressés à donner un ou plusieurs de ces ateliers, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité ou avec madame Micheline Bériault au (450) 265-3640 pour plus de renseignements.

Pour tous ceux et celles qui sont ou seront en vacances bientôt, profitez-bien de ce temps de repos pour refaire le plein d'énergie.

Bonnes vacances et soyez prudents sur les routes.

Yvon Bériault , maire

Le marquage des rues derrière le parc André-Leblanc est terminé. Cela vient compléter la phase II dans le cadre de la Sécurité routière du développement résidentiel. La phase III sur les limites de vitesse devrait débuter bientôt .

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 14 août prochain. Tous les citoyens sont les bienvenus. Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS – loisirs et culture

La Municipalité est à la recherche de bénévoles.

Vous aimeriez avoir des activités familiales, des danses ou autres activités pour les jeunes, vous aimez vous impliquer pour votre communauté …

Venez joindre les rangs pour :

- L'Organisme des terrains de jeux (OTJ). L'OTJ s'occupe principalement des activités reliées à la vie communautaire et les loisirs.

OU/ET

- La bibliothèque municipale.

Pour toute personne intéressée, communiquez au 450-269-2999.

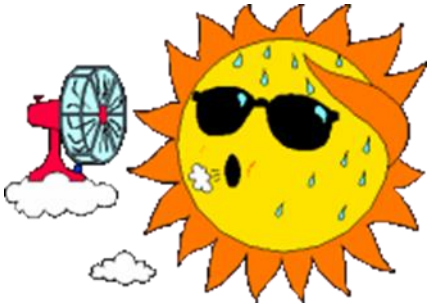

HORAIRE DU CHALET DES LOISIRS Parc André-Leblanc
1600, chemin Saint-Télesphore

Le chalet des loisirs est ouvert jusqu'au 8 octobre 2018 inclusivement.

L'horaire du chalet s'établit comme suit :
Semaine : de 7 h à 22 h
Fin de semaine : de 9 h à 22 h.

L'horaire de la fin de semaine s'applique lors de congés fériés.
Cependant, pendant la période scolaire, le chalet ferme à 21 h au lieu de 22 h.

Le CAB Soulanges est fier de vous présenter son Défi « Bénévoler en folie dans Soulanges ». Réalisez un certain nombre d'heures bénévoles auprès des partenaires liés à ce projet et courez la chance de gagner l'un des 2 grands prix.

Pour informations: Steve Cartier, Coordonnateur des bénévoles 450.265.3134, ou par courriel à: cabsbenevolat@videotron.ca

CAB SOULANGES

Saurez-vous relever le DÉFI ?

EN FOLIE DANS SOULANGES

2 Grands Prix (Valeur de plus de 1 200$)

Chaque prix inclut :
2 nuitées dans un magnifique chalet Suisse situé à Val-David, au cœur de la belle région des Laurentides
Accès gratuit au spa, à la piscine chauffée et au lac
Internet Wifi, TV par câble
BBQ et cuisine toute équipée pour préparer vos repas
1 boîte de bois de chauffage
Accès gratuit au parc Dufresne
Pain frais livré à votre chalet le jeudi matin
Location gratuite de vélo
Accès aux canots, kayak et pêche
100$ de bon d'achat chez Métro Fordham

Nos commanditaires

Village Suisse
metro plus Fordham

Nos partenaires

La magie des mots

Pour une baignade sécuritaire

Une journée à la plage, à la piscine ou au parc aquatique c'est des plaisirs garantis! Effectuée en toute sécurité c'est encore mieux! Cet été, la Société de sauvetage et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) font équipe et déploient la Brigade Splash afin de promouvoir des comportements sécuritaires aux abords des installations aquatiques, et ce, autant pour les baigneurs, que pour les sauveteurs et les gestionnaires.

Pour plus d'informations, visitez les site web au https://www.newswire.ca/fr/news-releases/brigade-splash--pour-une-baignade-securitaire-686825581.html

CHALEUR ACCABLANTE

La salle du Centre communautaire est toujours disponible pour les citoyens de la Municipalité qui n'ont pas l'air climatisé et qui ont besoin de se rafraîchir.
Pour une utilisation en dehors des heures d'ouverture, contactez le 3-1-1, quelqu'un viendra ouvrir.

Liens de la santé, du gouvernement du Québec et d'urgence Québec:
Prévenir les effets de la chaleur accablante et extrême
Chaleur extrême : prudence!

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville , notamment : les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

FEUX À CIEL OUVERT

Vous devez **aviser** le Service de sécurité incendie lorsque vous décidez de faire un feu à ciel ouvert et **obtenir un permis de brûlage**.

Par contre, vous devez respecter l'indicateur de la SOPFEU **même** si vous détenez un permis.

Pour toutes questions, communiquez avec le directeur du Service de sécurité Incendie,
monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 291-09 SUR LES NUISANCES

Article 30 *"Fumée nuisible"*

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée et les cendres se répandent sur la propriété d'autrui.

SOPFEU

Le danger d'incendie de la SOPFEU est un bon indicateur.
Voici comment adapter votre comportement en fonction de chaque niveau.

- **BAS** : C'est le bon moment pour effectuer vos brûlages ou vos feux de camp.
- **MODÉRÉ** : Faites uniquement des feux de petite dimension.
- **ÉLEVÉ** : N'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h et ne faites pas de brûlages.
- **TRÈS ÉLEVÉ** : Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire (ouvertures de moins d'un centimètre).
- **EXTRÊME** : Évitez de faire des feux.

Vous retrouverez l'indice du danger d'incendie sur la carte interactive de la SOPFEU et sur leur application mobile à l'adresse sopfeu.qc.ca/. La municipalité l'affiche également sur sa page Facebook.

Du bac à la terre
Collecte des résidus alimentaires

Les matières organiques, de l'or brun pour le jardinier!

Nos résidus alimentaires et résidus de jardin, tout comme nos feuilles mortes, branches et gazon coupé, sont, trop souvent, perçus comme des déchets destinés à l'enfouissement. Or, en plus de causer de graves problèmes environnementaux dans les sites d'enfouissement, ces « déchets » constituent de véritables ressources.

« Or brun » du jardinier, le compost issu de la décomposition des matières organiques est source d'engrais naturel pour les cultures, plates-bandes et jardins potagers, en plus de contribuer à la rétention d'eau, à l'amélioration de la structure des sols et à la réduction de l'érosion. Au regard des problématiques environnementales actuelles et de la constante dégradation et perte des terres arables, la véritable question est: qu'attendons-nous pour cesser le gaspillage de cette ressource?

La collecte des résidus alimentaires permettra de valoriser vos restes de table.

Pour vos **rognures de gazon**, laissez-les au sol et pratiquez l'herbicyclage!

Pour vos **feuilles d'automne**, déchiquetez-les sur place et pratiquez le feuillicyclage!

Pour les **résidus verts**, valorisez-les dans un composteur domestique et recueillez le compost issu de vos résidus de jardin.

Ces pratiques sont fortement encouragées et présentent de nombreux bienfaits :
Équivaut à 25 % de la quantité d'engrais annuelle recommandée pour votre gazon;
Augmente le taux de matières organiques de votre sol.

Votre sol retiendra davantage l'humidité et votre gazon n'en sera que plus résistant durant les canicules et les interdictions d'arrosage!

**Note : Les rognures de gazon,
feuilles d'automne et résidus verts
sont refusés dans la collecte des résidus alimentaires,
des ordures ménagères ainsi que dans la collecte sélective.**

LISTE DES MATIÈRES ACCEPTÉES et REFUSÉES
BAC BRUN versus COMPOSTEUR DOMESTIQUE

Vous avez un composteur domestique?
Ne changez pas vos bonnes habitudes, le bac brun est un excellent complément pour vous!

Matières acceptées dans le composteur domestique mais refusées dans le bac brun 45 litres

Résidus verts

- Copeaux de bois
- Paille et foin
- Brindilles
- Feuilles d'automne
- Rognures de gazon (lorsque l'herbicyclage n'est pas possible)
- Résidus de jardins (retailles de haies, mauvaises herbes non montées en graine, etc.)
- Plantes mortes, fleurs séchées et restant d'empotage incluant le sable et la terre (petites quantités)

Matières acceptées dans le bac brun mais refusées dans le composteur domestiques

Résidus alimentaires

- Résidus d'origine animale comme les produits laitiers et la viande
- Poissons, fruits de mer, coquilles et os
- Matières grasses (huiles végétales, mayonnaises, sauces à salade)
- Gâteaux, sucreries
- Nourriture pour animaux domestiques (ex : croquettes)

Attention!
Certaines matières sont incompatibles tant avec le composteur domestique qu'avec le bac brun***

Matières refusées dans le bac brun et le composteur domestique :

- Plantes ou feuillages malades
- Mauvaises herbes montées en graine
- Branches d'arbres
- Souches et racines d'arbres
- Sacs d'aspirateur et leurs contenus
- Charpie ou feuilles de sèche-linge
- Briquettes de BBQ
- Cire et gomme à mâcher
- Mégots et cendres de cigarette
- Déjections et litières d'animaux (puisqu'ils peuvent contenir des pathogènes)
- Animaux morts ou parties d'animaux morts
- Matériaux contaminés avec des pesticides ou produits dangereux (ex. : bois traité)

***Pour tous produits dangereux ou contaminés, déposez-les dans le Réseau des écocentres de la MRC.

Mettez les autres matières refusées en bordure de rue en prévision de la collecte de déchets domestiques, de la collecte de branches, de feuilles d'automne ou de résidus verts de votre municipalité. Pour plus d'information sur ces collectes, contactez votre municipalité.

Fièrement VAUDREUIL SOULANGES

MRC VAUDREUIL SOULANGES

Du bac à la terre
Collecte des résidus alimentaires

CALENDRIER MUNICIPAL
JUILLET/AOÛT 2018

Séance du conseil
14 août 2018 19h30

Récupération	Collecte Déchets domestiques	Collecte Objets volumineux Encombrants	Pétanque	Soccer	Séance du conseil	
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8 JUILLET	9	10	11	12	13 Bureau ferme à midi	14
15	16	17	18	19	20 Bureau ferme à midi	21
22	23	24	25	26	27 Bureau ferme à midi	28
29	30	31	1ER AOÛT	2	3 Bureau ferme à midi	4
5	6	7	8	9	10 Bureau ferme à midi	11
12	13	14	15	16	17 Bureau ferme à midi	18
19	20	21	22	23	24 Bureau ferme à midi	25